



Communiqué

Dérogation à l'obligation du dépôt d'un projet d'offre publique

La société Somfy a été informée par son actionnaire majoritaire, la société JPJ, d'un projet de scission de cette dernière en deux entités distinctes, JPJ-D et JPJ-S. La scission projetée s'inscrit dans le prolongement de la réorganisation opérée en 2002 (séparation de Damart SA en deux entités, Damartex et Somfy). Elle donnera lieu au transfert, sous forme d'apports, des 3 858 802 actions Somfy détenues par JPJ à JPJ-S, qui sera ainsi amenée à franchir en hausse les seuils du tiers du capital et des droits de vote de Somfy (respectivement 49,2% et 60,6%).

La réalisation des apports est soumise à l'approbation des assemblées générales des sociétés JPJ et JPJ-S, qui seront réunies à cet effet le 29 décembre 2009. Elle entraînera la dissolution de JPJ et la répartition entre les actionnaires actuels de JPJ des actions JPJ-S correspondant à la rémunération desdits apports. Aussi, n'aura-t-elle aucune incidence sur le contrôle de Somfy.

L'Autorité des marchés financiers a pris, dans sa séance du 1^{er} décembre 2009, la décision de dispenser la société JPJ-S de lancer une offre publique sur les titres de la société Somfy.

Le 4 décembre 2009

Rappel

Le groupe Somfy est structuré en deux branches distinctes : l'une, Somfy Activités, dédiée au core business du Groupe, à savoir l'automatisation des ouvertures et des fermetures de la maison et du bâtiment ; et l'autre, Somfy Participations, dédiée aux investissements et participations dans des entreprises industrielles situées en dehors du core business du Groupe.

Contacts

Somfy : Eric Blanchard (04 50 40 48 49) / Shan : François-Xavier Dupont (01 44 50 58 74)

Calendrier

Publication du chiffre d'affaires de l'exercice : 22 janvier 2010

<http://www.somfyfinance.com>